



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

vols

Question écrite n° 67150

Texte de la question

M. Christian Estrosi demande à M. le ministre de l'intérieur de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur le constat dressé par Europol selon lequel « les voleurs ne se donnent plus la peine de déjouer le système de protection sophistiqué d'une voiture en Europe : ils préfèrent recourir à la violence pour se procurer les clés ».

Texte de la réponse

A été constatée ces dernières années la pratique de vols avec violence, ou à main armée, de voitures automobiles de haut de gamme, commis par des délinquants rebutés par la sophistication des systèmes de protection électronique implantés dans ces véhicules par leur constructeur. Ces vols avec violence ont aussi pour but de diminuer les frais occasionnés par les changements de ces systèmes de sécurité, avant la revente sur des marchés parallèles. Ils permettent également, dans certains cas, le vol des pièces administratives afférentes aux véhicules dérobés. Ce type de vol, dénommé « car jacking » ou « agression à la voiture », connaît une évolution qui prend la forme de vol de voiture avec violence pratiqué au domicile du propriétaire afin de lui dérober également les pièces administratives du véhicule. La statistique institutionnelle 4001 ne permet pas la comptabilisation séparée des vols de ce genre. Seuls sont recensés les vols à main armée ou avec violence, mais sans distinction d'objectif, et les vols de véhicules, sans précision des manières d'opérer. Ainsi, pour l'année 2000, 8 613 vols à main armée ont été commis sur le territoire national, 101 223 vols avec violence sans arme à feu et 301 539 vols de véhicules automobiles. Ces données sont à comparer avec celles des Alpes-Maritimes : 245 vols à main armée, 4 291 vols avec violence et 8 916 vols de voitures. Pour lutter contre ces vols de véhicules qui font l'objet le plus souvent d'un trafic international, l'action des services centraux et territoriaux de la direction centrale de la police judiciaire est double. Au niveau national, ses services diligentent des enquêtes qui aboutissent au démantèlement de réseaux de trafiquants internationaux de véhicules de haut de gamme volés en France et revendus à l'étranger : par exemple, interpellation le 6 septembre 2001 par la division nationale de la répression des atteintes aux personnes et aux biens (DNRAPB) d'un responsable d'un réseau de trafic de véhicules volés entre la France et l'Italie ; démantèlement le 27 juin 2001 par l'office central pour la répression du banditisme (OCRB) et la DNRAPB d'une officine de faux documents administratifs liés à un trafic de véhicules volés. Au niveau international, la France participe aux travaux destinés à améliorer l'efficacité des outils préventifs et répressifs pour lutter contre le trafic international de véhicules volés : ainsi, elle a récemment décidé d'alimenter le fichier des véhicules automobiles volés « Automatic Search Facility » de l'OIPC Interpol et adhèrera prochainement au système d'information concernant les véhicules et les permis de conduire « Eucaris » qui permet, lors d'une demande d'immatriculation en France d'un véhicule venant de l'étranger, de vérifier si celui-ci n'a pas été volé.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67150

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 8 octobre 2001, page 5735

Réponse publiée le : 24 décembre 2001, page 7454